

# LA NOUVELLE LOI SUR LA CIRCULATION. PAS PLUS SÉVÈRE, MAIS PLUS LOGIQUE.

## Infraction

## Tarif

### 1<sup>er</sup> degré

- Ne pas porter la ceinture
- Ne pas mettre ses clignotants quand c'est obligatoire
- Rouler à vélo la nuit sans éclairage
- Emprunter la bande bus quand c'est interdit
- Emprunter la bande d'arrêt d'urgence quand c'est interdit

€ 50

### 2<sup>e</sup> degré: mise en danger indirecte

- Brûler un feu orange
- Utiliser un GSM sans kit mains libres en conduisant
- Dépasser par la droite quand c'est interdit
- Ne pas respecter la distance de sécurité pour les camions
- Ne pas allumer ses feux de brouillard arrière quand c'est obligatoire
- Stationner de manière dangereuse et/ou gênante (dans certains cas)
- Stationner de manière illégitime sur un emplacement réservé aux personnes handicapées

€ 100

### 3<sup>e</sup> degré: mise en danger directe

- Brûler un feu rouge
- Ne pas respecter une interdiction de dépasser
- Tripler quand c'est interdit
- Dépasser à l'approche d'un endroit de traversée
- Mettre en danger un piéton ou un cycliste
- Ne pas respecter les règles relatives au croisement

€ 150

### 4<sup>e</sup> degré: mise en danger irrémédiable

- Dépasser par la gauche dans une côte ou un virage
- Inciter à une vitesse excessive
- Ne pas respecter la signalisation à un passage à niveau
- Faire demi-tour sur autoroute
- Faire la course sur la voie publique

**Renvoi  
devant  
le tribunal\***

\* Décision à prendre par le Procureur du Roi

Plus d'infos sur [www.jesuispour.be](http://www.jesuispour.be)

[jesuispour.be](http://jesuispour.be) ➤



## Infraction

## Tarif

### Excès de vitesse en agglomération, aux abords des écoles, dans les zones 30, dans les zones résidentielles ou de rencontre

- De 1 à 10 km/h
- De 11 à 30 km/h
- Plus de 30 km/h

€ 50  
€ 50 + € 10 par km/h suppl.\*  
Renvoi tribunal\*\*

### Excès de vitesse sur les autres routes

- De 1 à 10 km/h
- De 11 à 40 km/h
- Plus de 40 km/h

€ 50  
€ 50 + € 5 par km/h suppl.\*\*\*  
Renvoi tribunal\*\*

### Conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues

- CAS de 0,5 à 0,8 ‰ (0,22 à 0,35 mg/l AAE)
- CAS de 0,8 à 1,2 ‰ (0,35 à 0,50 mg/l AAE)
- CAS de 1,2 à 1,5 ‰ (0,50 à 0,65 mg/l AAE)
- CAS de 1,5 ‰ (0,65 mg/l AAE) ou plus
- Refus de l'alcootest ou de la prise de sang sans motif légitime
- Etat d'ivresse (ou état analogue dû à l'absorption de drogues ou de médicaments)
- Conduite sous l'influence de drogues (prise de sang positive)

€ 137,50  
€ 400  
€ 550  
Renvoi devant le tribunal\*\*

\* Exemple: 43 km/h en zone 30: € 50 + 3 x € 10 = € 80

\*\* Décision à prendre par le Procureur du Roi

\*\*\* Exemple: 141 km/h sur autoroute: € 50 + 11 x € 5 = € 105

CAS: concentration d'alcool dans le sang - AAE: taux d'alcool dans l'air alvéolaire expiré

- Les tarifs mentionnent le montant **minimum** (perception immédiate ou transaction, situation au 31 mars 2006). Dans certaines circonstances, d'autres sanctions peuvent s'appliquer.
- Lorsque le contrevenant refuse de payer ou pour certaines infractions, l'affaire est portée devant le juge de police, lequel peut prononcer une amende dont le montant est différent et/ou une déchéance du droit de conduire. Les frais de justice et, éventuellement, une contribution au Fonds d'aide aux victimes sont également portés en compte.
- Pour certaines infractions, le parquet peut faire procéder au retrait immédiat du permis de conduire.